



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Orléans, le 27 mars 2025

Monsieur Jean-Paul BILLAULT
Président de la communauté d'agglomération
Montargoise
1 rue de la Chaussée BP317
45203 MONTARGIS Cedex

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

Affaire suivie par : Raphaëlle BONNEAU

Tél : 07 87 37 35 53

mél : raphaelle.bonneau@loiret.gouv.fr

Objet : Avis sur la modification simplifiée n°4 du PLUI-HD

Par courrier en date du 17 mars 2025, vous m'avez transmis pour avis, le projet de modification simplifiée n°4, engagé par arrêté du 28 janvier 2025, relatif à la suppression de l'emplacement réservé ERCOPA01 sur Pannes et Corquilleroy, lié à un projet de création d'une voie d'accès à la zone d'activité économique du Parc de Chaumont sur Corquilleroy. Cette suppression étant justifiée par un projet d'implantation d'un poste de rebours pour GRT GAZ.

J'ai pris note qu'un nouvel emplacement réservé lié à la création d'une voie d'accès à la ZAE sera créée et intégrée au sein de la procédure de modification de droit commun n°1 en cours de procédure.

En application de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, j'émet un avis favorable au projet de modification simplifiée n°4 du PLUi-HD.

P/Le directeur départemental des territoires,
Le chef du service urbanisme, aménagement et
développement du territoire

Thomas CARRIERE